

Séance du Conseil d'établissement École Hélène-Boullé

Date : 26 septembre 2023

Début de la séance 18h30

Séance tenue en présentiel dans le local du personnel

Membres présents :

Mme Danielle Lavoie, parent, présidente

Mme Chris Monque, parent, vice-présidente

Mme Karine Lane, parent

Mme Christine Mbala, parent

Mme Charlotte Verdebout, parent

Mme Geneviève Marquis, parent, substitut et représentante de l'OPP

M. Juan Cuevas, représentant du personnel de soutien – service de garde

Direction :

Mme Sandra Chamakhi

1. Ouverture de la rencontre et présentation des nouveaux membres

Mme Charlotte Verdebout se joint au CÉ cette année comme nouvelle membre pour les deux prochaines années. Mme Christine Mbala ainsi que Mme Karine Lane renouvellent leur mandat de deux ans.

2. Nomination d'une secrétaire

Mme Karine Lane s'offre pour être secrétaire pour la séance.

3. Vérification du quorum (art.61, LIP)

Il y a quorum.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

5. Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 19 septembre 2023

Validation du contenu du compte-rendu de l'assemblée générale. Mme Chamakhi rappelle qu'il sera présenté pour adoption l'an prochain lors de l'assemblée générale 2024-2025.

6. Adoption du compte-rendu du CÉ du 1^{er} juin 2023

Il est adopté.

7. Élection à la présidence et à la vice-présidence

Mme Danielle Lavoie invite les membres du CÉ à poser leur candidature à la présidence et à la vice-présidence. Mme Monque ainsi que Mme Mbala proposent Mme Lavoie comme présidence. Mme Danielle Lavoie accepte de poursuivre son mandat à la présidence cette année. Elle est élue par acclamation.

Mme Chris Monque se propose pour la vice-présidence et est élue par acclamation.

8. Dénonciation d'intérêts (formulaire)

Il est rappelé de signer le document de dénonciation d'intérêts par tous les membres du CÉ. Ces derniers s'exécutent.

9. Adoption de la Régie interne 2023-2024

Dans ce point, il s'agit de réviser les règles de régie interne du CÉ. Les membres s'assurent ensemble que ces dernières leur conviennent pour ainsi optimiser le déroulement des rencontres.

Dans le contexte particulier de cette année, avec la renégociation de la convention collective des enseignants, Mme Monque se demande quelle sera la représentation des autres groupes (les enseignants ainsi que le personnel de soutien). Le personnel enseignant ne participera pas aux rencontres du CÉ. Le personnel de soutien a été sollicité et ils ont tous refusé aussi. Mme Lavoie propose que pour le moment la composition du CÉ reste telle quelle.

En ce qui concerne la tenue des séances, Mme Mbala s'interroge quant au format. Elle souhaite que celles-ci se tiennent en virtuel. Ce format facilite la gestion familiale. Mme Chamakhi explique que le décret a été levé depuis la fin de la pandémie. Il faudra rester en accord avec les recommandations du ministère. Pour le moment, seulement la première ainsi que la dernière rencontre seront en présentiel. Les rencontres virtuelles se dérouleront de 18 h 30 à 20 h 30 et celles en présentiel de 19 h à 21 h pour faciliter la gestion familiale.

Le conseil d'établissement se questionne concernant la participation des autres parents d'élèves de l'école Hélène-Boullé. Comment peut-il interpeller les autres parents? Il est proposé qu'un envoi soit fait à tous les parents de l'école indépendamment de l'info-HB. Ceux qui manifestent un intérêt recevront un lien pour la rencontre virtuelle leur permettant ainsi d'assister.

Pour les documents nécessaires au déroulement des rencontres du CÉ, ils seront envoyés sept jours à l'avance. Ce délai est idéal pour prendre connaissance des sujets discutés lors de la rencontre et d'y participer activement.

Pour le déroulement de l'ordre du jour, M. Cuevas met en relief l'importance pour le SDG d'être entendu par les enseignants puisque certains sujets les concernent. Le dynamisme de l'échange permet d'harmoniser les services offerts par le SDG. Advenant le retour du personnel enseignant au CÉ, il serait important qu'il puisse entendre les autres acteurs du CÉ.

À l'issue de la lecture du document de la régie interne, celui-ci est adopté avec les modifications suggérées.

10. Modalités organisationnelles

10.1 Calendrier des rencontres du CÉ

Les rencontres seront tenues :

1. 26 septembre 2023, 18h30, présentielle
2. 14 novembre 2023, 18h30, virtuelle (sauf décision contraire du CSSDM)
3. 23 janvier 2024, 18h30, virtuelle (sauf décision contraire du CSSDM)
4. 12 mars 2024, 18h30, virtuelle (sauf décision contraire du CSSDM)
5. 8 mai 2024, 18h30, virtuelle (sauf décision contraire du CSSDM)
6. 4 juin 2024, 19h00, présentielle

10.2 Budgets du CÉ

Le budget du CÉ est de 800\$. (400\$ de frais de fonctionnement et 400\$ pour les formations). Il est formellement adopté.

10.3 Formation obligatoire des membres du CÉ (Art. 53 et 459.5)

Les membres du CÉ sont rappelés de suivre la formation pour ceux et celles qui ne l'ont pas suivi. Pour les membres l'ayant suivie, il est mentionné qu'il peut être pertinent de se rafraîchir la mémoire sur le site internet du ministère de l'Éducation.

11. Parole au public (art. 68, LIP)

Il n'y a pas de représentant.

12. Nomination d'un membre représentation de la communauté (Art. 42)

Malheureusement, la Maison des grands-parents ne pourra participer au CÉ de l'école cette année. Les membres du CÉ font un remue-méninge pour penser à une organisation à contacter qui pourrait être pertinente sur le CÉ. Madame Marquis souhaite connaître les critères. Mme Chamakhi mentionne qu'il est souhaitable de valoriser les organismes de Villeray issus du tissu communautaire.

13. Formation d'un comité de parents utilisateurs au SDG (Art. 256)

Le comité devra être formé d'un minimum de 3 parents et d'un maximum de 5 parents. Les parents doivent être issus du bassin de parents des enfants qui fréquentent le SDG au minimum 2 blocs par jour dans une semaine. Il y aura de 3 à 5 rencontres durant l'année scolaire qui se dérouleront pendant la journée sur TEAMS si possible. Ce comité discute du fonctionnement et des activités dans un but consultatif.

La résolution est adoptée.

14. Sujets pour approbation

14.1 Sorties éducatives 2023-2024

1. Musée Pointe-à-Callières : 5^e A-B-C et 6C, le 12 avril 2024 au montant de 20\$. Les élèves se déplaceront en transport public.

Approuvée

2. Les enfants et les arts : maternelle, 1^{re}, 2^e et 3^e année.

Approuvée

15. Sujets pour information

15.1 Projet éducatif

Pour le nouveau projet éducatif, les moyens et les cibles établis favoriseront la réussite de l'écriture. Les moyens seront choisis cette année.

15.2 Code de vie

Il s'agit du même code de vie qu'antérieurement. Le comité harmonie ne sera pas actif pour le moment, mais peut-être ultérieurement.

15.3 Brigades scolaires

Mme Chamakhi mentionne qu'un nouveau projet sera instauré cette année : la brigade scolaire avec CAA Québec qui octroie la formation et le matériel. Les élèves de 4^e, 5^e et 6^e années sont sollicités pour y participer. Pour le volet brigadier, les élèves interviendront dans la cour d'école ainsi que lors des déplacements. Beaucoup d'élèves ont manifesté leur intérêt à participer au projet. C'est très positif puisque ce projet permettra de créer un sentiment d'appartenance chez les élèves. Pour permettre à chacun de participer, il y aura un système de rotation. Les brigadiers seront identifiés pour être visibles de tous. Comme il y a deux récréations, il faudra trouver une façon de l'appliquer aux deux. Pour l'instant, ce sera seulement lors de la récréation des grands.

15.4 Normes et modalités 2023-2024

La nature et la période des évaluations sont sur le site de l'école et sont disponibles pour tous les parents.

15.5 Photo scolaire 2023-2024

L'horaire de la photo scolaire se déroulera sur 4 jours. Les reprises s'effectueront le vendredi.

16. Sujets pour adoption (aucun sujet)

17. Sujets de consultation

17.1 Résolution 001 - Attestation de la composition du CÉ 2023-2024

Adoption de la composition.

17.2 Résolution 002 -Campagne de financement paniers de légumes

La résolution de la campagne de financement est au PV de juin.

17.3 Résolution 003- Campagne de financement pour le bal des finissants

La vente de *l'Info express* par les 6^e année pour financer le bal des finissants est adoptée.

17.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 24-27 et acte d'établissement

Mme Chamakhi présente les données statistiques quant à la capacité des locaux. Il s'agit du bâtiment numéro 183, établissement 106. La déclaration de 2023-2024 est de 18 locaux et 368 élèves, soit un taux d'occupation de 106%. Le CÉ est consulté pour savoir s'il désire modifier cette déclaration. Ce dernier souhaite apporter une correction au PTRDI en demandant les prévisions effectives. Les membres souhaitent aussi rappeler les besoins quant à la demande d'agrandissement de l'école et la construction d'un gymnase plus spacieux.

18. Délégation

18.1 Direction d'école

Mme Chamakhi est enchantée de faire la connaissance des membres du CÉ.

18.2 Représentant(e) des enseignants

Pour le moment, il n'y a aucun représentant.

18.3 Représentant du service de garde (M. Juan Cuevas)

18.3.1 Bilan du début de l'année

Tout d'abord, M. Cuevas nous confirme la validation du poste de Mme Saida Jaoui. C'est une bonne nouvelle dont tout le monde se réjouit. M. Cuevas nous rappelle la pénurie de personnel pour les éducateurs. La classe principale est comblée par Mme Annie de Champlain. Merci encore à Serge pour son travail l'an dernier.

Déclaration de clientèle :

- 252 élèves réguliers
- 70 dineurs
- 18 enfants réguliers (1 jour) pour la journée du jeudi

18.3.2 Réglementation

Une modification des coûts pour la journée au SDG passe de 8,95 \$ à 9,20 \$. Il s'agit d'un changement obligatoire. Le midi est à 4 \$ et le soir à 5,20 \$. Il existe désormais 5 blocs au SDG occasionné par le changement de l'horaire type. Le coût de 11 \$ pour les journées pédagogiques reste le même. Le SDG se dit sensible au phénomène d'inflation générale et l'an dernier, des surplus furent enregistrés.

Quelques changements ont été effectués concernant les sorties extérieures.

L'application Hop Hop fonctionne très bien et répond aux besoins des parents. Il y a 160 enfants inscrits. L'abonnement est de 21 \$ par année par famille.

Pour éviter la double gestion en ce qui concerne l'inscription aux journées pédagogiques, M. Cuevas mentionne qu'un formulaire Forms sera envoyé au

parents pour chaque activité (plutôt qu'un formulaire présentant l'ensemble des activités).

Juan rappelle qu'il y aura une feuille qui départage les frais pour les familles en garde partagée.

Un FORMS sera envoyé aux parents en ce qui concerne la documentation concernant la réglementation au SDG. Une signature n'est plus obligatoire pour la vérification ni le retour du document.

Mme Verdebout relève des informations concernant la section des collations au SDG. M. Cuevas mentionne qu'il s'agit d'un budget école et non SDG. La collation sera toujours offerte au SDG vers 15 h.

La réglementation du SDG est approuvée par le CÉ.

18.3.3 Journées pédagogiques

Encore une fois, le SDG offre une belle variété d'activités pour s'amuser lors des journées pédagogiques. Juan remercie Serge et Annemette pour le travail effectué l'an passé ainsi que Annie de Champlain et Amaria pour les ajustements faits cette année. Il existe toujours un enjeu de coûts liés au transport qui est très dispendieux. Heureusement, Transco, un nouveau transporteur, permettra de sauver jusqu'à 6 \$ sur le coût des activités nécessitant des déplacements en autobus scolaire. L'option à 11 \$ la journée est toujours disponible pour les parents désirant que leurs enfants restent à l'école s'il y a une activité à l'extérieur. Le SDG est sensible aux familles nombreuses et défavorisées. Il pourrait peut-être leur octroyer de l'aide financière.

Voici un résumé qui met en relief les activités qui ont fait l'objet de plus d'échanges :

- Pour une première année, le carnaval est une nouvelle offre d'activité et sera pour tous. Il y aura l'option à 11 \$ pour ceux qui ne souhaitent pas participer. Les parents sont toutefois préoccupés par la façon dont on isolera les personnes qui ne souhaitent pas participer des autres qui participent, puisque cette activité est offerte à l'école.
- Une demande de navette sera faite auprès de la STM pour la sortie du Mont-Royal et réduira ainsi les coûts de l'activité.
- La sortie du 18 avril est un peu plus dispendieuse puisque Transco est dans l'impossibilité de nous desservir.
- Une demande sera faite pour du transport afin de diminuer les coûts de l'activité du TAZ qui aura lieu le 7 mai.
- La journée pédagogique du 12 juin est sujette à changement dépendamment des conditions météorologiques de l'hiver.
- Le 21 juin, il y aura une fête pour tous. Il s'agit cependant de la première journée pédagogique à être annulée en cas de tempête de neige ou verglas.

18.3.4 Parascolaire

Cette année, encore une fois, il y a une très belle sélection d'activités parascolaires qui aura lieu les mardis, les mercredis et les jeudis. Les élèves avaient la possibilité d'inscrire un 1^{er}, 2^e et 3^e choix. Tous les élèves inscrits ont eu accès à une activité. Certains ont eu leur 2^e choix. Malheureusement, l'activité de la comédie musicale n'aura pas lieu puisque l'éducatrice impliquée souhaite prendre une pause cette année. Cependant, l'activité d'impro est une offre qui permettra aux élèves qui aiment l'expression orale d'exercer leurs talents. Mme Lavoie suggère de regarder du côté du camp des arts. Le taekwondo aura lieu lors des journées pédagogiques pour mieux suivre le programme sans retard.

18.4 OPP

Campagne de financement : vente de paniers de légumes bios

Mme Marquis est heureuse d'annoncer les dernières statistiques en cours. Au moment de la rencontre, 70 paniers avaient été vendus dont 22 solidaires. L'an dernier 80 paniers avaient été vendus et l'OPP avait ainsi récolté 595 \$. Il reste encore quelques jours pour le déroulement de la vente. Les paniers seront distribués le 17 octobre après les classes. Le choix de la grosseur des paniers ainsi que la facilité transactionnelle sont félicités. Mme Marquis souligne aussi l'allègement de la tâche.

Campagne de financement : vente de sapin de Noël

Cette année, encore des démarches ont été effectuées auprès de Sapin chez Michel pour la campagne de financement. Cette campagne permettra le financement d'une activité de Noël. L'OPP se rencontrera sous peu pour se consulter à cet effet. L'OPP demande au CÉ l'approbation pour aller de l'avant dans ce projet. Des informations supplémentaires viendront sous peu. Mme Lane fait la lecture d'une résolution. La résolution est adoptée.

Mme Lavoie s'interroge sur la pertinence de collecter de l'argent puisque l'OPP possède déjà des fonds à sa disposition. Elle souhaite voir une corrélation entre les collectes et les fonds amassés. Mme Marquis rappelle qu'il est obligatoire d'annoncer l'utilisation des fonds d'une campagne de financement. Elle rappelle que dans le passé beaucoup d'argent fut amassé pour l'aménagement de la cour d'école ainsi que celle de la devanture, mais que l'utilisation est victime des délais liés aux travaux en cours. De plus, la COVID a aussi contribué à la diminution des activités offertes par l'OPP. Mme Marquis rappelle que l'OPP avait demandé à l'équipe école de lui fournir une liste des besoins afin de voir si certains montants pouvaient être octroyés.

La fête de l'Halloween

Compte tenu des mesures de pression liées au climat actuel de négociation de la convention collective des enseignants, l'OPP reste disponible pour l'organisation liée à la fête d'Halloween. Mme Chamakhi confirme que si les parents bénévoles décoorent la bibliothèque hantée, les professeurs s'y rendront avec leurs élèves.

Mme Verdebout suggère de communiquer avec les parents sur toutes les plates-formes de communication pour plus d'aide en cette année exceptionnelle.

18.5 Délégué du comité de parents

Aucun

18.6 Représentant de la communauté

Aucun

18.7 Présidence

Mme Lavoie remercie tous les membres pour leur participation.

19. Varia

Aucun

20. Levée de la réunion

20 h 48